

J'ai déjà lu ça quelque part...

Tout au long de l'année 2007, la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. a publié une chronique financière dans chaque numéro du Médecin du Québec. Nous vous invitons à prendre quelques instants pour répondre aux questions qui suivent. Toutes les réponses ont été données dans un article de notre chronique en cours d'année.

- 1. Quelles sont les sommes maximales permises à titre de cotisations au REER pour les années d'imposition suivantes :
 - •Année 2007. a) 10 000 \$ b) 19 000 \$ c) 16 500 \$
 - •Année 2008. a) 10 000 \$ b) 20 000 \$ c) 19 000 \$
- 2. Concernant le prix du pétrole, pouvez-vous associer les années suivantes aux événements qui ont eu lieu?
 - 1. 1998–1999
- 3. 2001–2002
- 2. 2000
- 4. 2003
- a) La crise asiatique
- b) La récession mondiale
- c) Le boom
- d) La reprise économique
- 3. Sur la première tranche de 2500 \$ cotisés annuellement dans un REEE, quel pourcentage le gouvernement du Québec accorde-t-il à titre de subvention?
 - a) 5%
 - **b**) 15 %
 - c) 10 %
- 4. Lequel des énoncés suivants concerne le calcul du rapport cours/bénéfice?
 - a) Le dividende annuel par action divisé par le cours du marché de l'action
 - b) Le cours d'une action ordinaire divisé par le bé-

- néfice par action
- c) Le bénéfice net moins les dividendes privilégiés divisé par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation
- 5. À combien s'élève le plafond cumulatif des subventions fédérales accordées dans un régime enregistré d'épargne-études?
 - a) 4000\$
 - **b**) 7200 \$
 - c) Aucun plafond cumulatif
- 6. Considérant qu'un investisseur est imposé au taux marginal le plus élevé (48,2 %), à combien sont imposés ses revenus de placement :
 - sous forme d'intérêts :
 - a) 50 %
- **b**) 48,2 %
- c) 45 %
- sous forme de dividendes :
- a) 48,2 %
- **b**) 35 %
- c) 29.7 %

OUTE L'ÉQUIPE des Fonds d'investissement FMOQ vous souhaite de joyeuses fêtes! F

1111-1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3G 1R8 Téléphone: 514 868-2081 ou 1 888 542-8597; télécopieur: 514 868-2088

740-2954, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 4T2 Téléphone: 418 657-5777 ou 1 877 323-5777; télécopieur: 418 657-7418

> Courriel: info@fondsfmoq.com Site Internet: www.fondsfmog.com

Lignes d'information automatisées : 514 868-2087 ou 1 800 641-9929

vembre 2007).

48,2 % alors que celui d'un revenu de dividendes est de 29,7 % (no-6. Sous forme d'intérêts, le taux d'imposition d'un revenu d'intérêts est de

5. b) Le plafond cumulatif s'élève à 7200 \$ par bénéficiaire (septembre 2007).

4. b) (aout 2007).

tisés annuellement au régime d'un bénéficiaire (septembre 2007). 3. c) La subvention est établie à 10 % de la première tranche de 2500 \$ co-

2. 1:a) 2:c) 3:b) 4:d) (juin 2007).

Pour l'année 2008: b) 20 000 \$ (janvier 2007). 1. Pour l'année 2007: b) 19 000 \$

Reponses